

Décision

Générale

colonial

Décision n° 680 Personnel indigène.

n° 680

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 17 du 01/09/1943

Date de publication
19 août 1943

Date du numéro
1 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée à compter du 1er Septembre 1943 la démission du nommé ELMI MIGIHL, infirmier de 2me classe, en service à l'Hôtel de Djibouti. Cet infirmier qui réunit à cette date 15 ans de services aura droit à pension. Le nommé ROBLE OUAIS est à compter de la même date engagé en qualité d'infirmier stagiaire pour le remplacer. Les nommés IBRAHIM AHMED et HUSSEIN MOHAMED, infirmiers stagiaires à l'Hôpital, sont promus à compter du 1er Juillet 1943 infirmiers de 5me classe. Le nommé ALI MOHAMED dit Romaneitou » est engagé à compter du 1er Août 1943 en qualité d'aide cuisinier à l'Hôpital de Djibouti au salaire mensuel de 270 francs.